



Sgen-CFDT des Pays de Loire
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30
sgen@cfdt-nantes.org
<http://www.sgen-cfdt-nantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT
au CDEN de Loire-Atlantique du 5 mars 2019

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le CDEN d'aujourd'hui se tient quelques jours après le vote à l'assemblée en 1^{ère} lecture de la loi dite de « l'école de la confiance ». Pour le Sgen-CFDT, les débats parlementaires sur le projet de loi démontrent une fois de plus que l'École est un terrain de jeu idéologique facile. Mais ces jeux ont et auront des conséquences plus que problématiques sur nos territoires.

Il ne devait pas y avoir de loi... Cet état de fait démontre la réalité d'un pilotage toujours plus injonctif de l'Éducation nationale. Elle oublie que l'Éducation doit être portée par des agents à travers un vrai dialogue social auprès des organisations syndicales et des partenaires.

Nous saurons exprimer notre mécontentement mais également nos propositions y compris sur des dossiers complexes comme celui de la direction et de l'autonomie des écoles ou sur celui de l'école inclusive.

Localement le Sgen-CFDT note la dotation de 47 postes en comparaison de la prévision en hausse de 88 élèves. Cependant il n'est plus possible de prendre en compte le P/E sans une analyse plus fine depuis le dispositif CP et CE1 à 12 en éducation prioritaire et sans s'interroger sur vos refus de temps partiels, le nombre trop réduit de stagiaires et les emplois de contractuels pour arriver à affecter un agent sur chaque poste...

Nous faisons plusieurs constats lors de cette première étape de carte scolaire:

Pour la majorité des écoles, il n'y aura pas d'amélioration avec des seuils inchangés et toujours très élevés particulièrement en maternelle... Notre demande récurrente sur la maternelle est légitime car aujourd'hui l'écart de seuils avec l'élémentaire ne se justifie plus. Nous prenons note cependant de votre attention pour les écoles rurales et pour certaines écoles qui connaissent des fragilités.

Pour les écoles en éducation prioritaire, les « CP et CE1 à 12 » déclencheront environ 40 postes supplémentaires mais avec en parallèle une perte de 14 postes du dispositif « Plus de maîtres que de classes » après les retraits successifs lors des deux années passées. Sont impactées également les écoles en CAPE, « à aider » ou « autres » pour un total de 42,75 postes fermés.

Nous dénonçons l'utilisation du dispositif « Plus de maîtres que de classes » comme réservoir de postes. Vous faites le choix d'installer un dispositif départemental « CP accompagné » à hauteur de 23 postes pour limiter cet impact. Nous en prenons acte même si celui-ci ne permettra pas la même autonomie pour les équipes enseignantes.

Pour réussir l'inclusion scolaire, les effectifs importants d'élèves et le manque de personnels spécialisés ne permettent pas d'accueillir et d'accompagner efficacement tous les élèves.

Pour le Sgen-CFDT, l'école inclusive est une chance pour tous. Il faut en garantir les moyens de mise en œuvre. Les équipes pédagogiques doivent s'étoffer et être pluri professionnelles : enseignants, enseignants spécialisés, psychologue, médecin, infirmière et infirmier, éducateur-trice-s, ... La formation initiale et continue de tous les personnels doit s'étoffer et inclure notamment le handicap et le travail d'équipe. Les besoins sont importants pour les enseignants référents, pour le dispositif allophone et pour les RASED souvent incomplets...

Enfin nous exprimons le regret de voir que le système dérogatoire du passage à 4 jours devienne presque la norme à la rentrée prochaine avec l'ajout de 15 nouvelles communes. Les cinq matinées travaillées ont été mises en place afin d'aider aux apprentissages des élèves les plus fragiles. Le Sgen-CFDT a toujours été favorable à l'idée de plus de matinées travaillées et des journées moins longues. Revenir à 140 jours travaillés ne semble pas aller dans l'intérêt des élèves et de leur famille ni celui des personnels. Nous entendons cependant des demandes justifiées concernant la maternelle, des personnels ayant un temps de transport conséquent et des collectivités responsables du transport scolaire. Heureusement, le travail en concertation mis en place à travers les PEDT favorisant les passerelles dans les différents de l'enfant, se poursuivra.